



Mâcon, le 5 mai 2020

INFORMATION

Les services de l'État et notamment l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) conduisent un dialogue hebdomadaire avec les branches professionnelles de Saône-et-Loire.

Certains secteurs d'activité comme le bâtiment et les travaux publics fonctionnent à nouveau mais les salariés n'ont plus accès aux restaurants comme aux restaurants d'entreprises pour la pause méridienne. Il existe donc un besoin de restauration pour de nombreux salariés.

Les branches professionnelles de Saône-et-Loire ont indiqué lors des contacts réguliers organisés par le préfet de Saône-et-Loire, vouloir solliciter des restaurants ou traiteurs pour des solutions de vente à emporter ou de livraison.

Les services de l'État se sont engagés dans une démarche de recensement des restaurants et traiteurs qui proposent livraison ou vente à emporter.

Tous les établissements (restaurants, traiteurs...) de Saône-et-Loire qui souhaitent être recensés peuvent renseigner le questionnaire en ligne : ► <https://forms.gle/4wjSS4ijNz2GVZ1X6>

Les données renseignées dans le formulaire ont vocation à être rendues publiques.

Aidez les salariés pour leur pause méridienne

Restaurateur/traiteur, vous proposez des solutions de livraison ou vente à emporter, complétez le questionnaire et apparaissez sur la liste des établissements de Saône-et-Loire proposant ces services

